

Recherches sociographiques



Claude SAINT-GERMAIN, *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires*

Denise Deshaies

Volume 22, Number 2, 1981

La ville de Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055939ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055939ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Deshaies, D. (1981). Review of [Claude SAINT-GERMAIN, *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires*]. *Recherches sociographiques*, 22(2), 285–287. <https://doi.org/10.7202/055939ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1981

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

exposer un problème »? Ou encore, l'exemple cité par Robert Auclair qui dénonce l'emploi du subjonctif après la locution *après que* dans un article de loi (voir page 113), alors que cet emploi est en concurrence avec l'indicatif depuis le début du XX^e siècle, même en France, et en dépit des hauts cris des grammairiens normatifs. Comment déterminer ce qui est conforme ou non au code? D'autres exemples ne feraient que répéter ce qui est impliqué dans le dernier exemple qui porte sur le choix entre le mode indicatif et le mode subjonctif après une locution précise. Lequel de ces choix obtiendra l'insigne honneur d'être catalogué comme « conforme aux règles de la grammaire »?

Nous ne voudrions pas terminer ce compte rendu sur une note « aussi interrogative ». Plusieurs participants au colloque ont donné des renseignements précis sur les choix qu'ils devaient faire en matière de langue et sur les problèmes que posaient ces choix. Nous laissons aux lecteurs de ce livre le soin d'aller puiser les renseignements dont ils auront besoin. Ce qui semble se dégager de la majorité des exposés, cependant, est le fait suivant : est correct le langage passe-partout, le langage qui ne marque pas socialement ou géographiquement celui qui en fait usage ; seuls ceux qui seront détenteurs de ce langage auront droit à une tribune sur la place publique, cette tribune que sont les diverses institutions sociales. L'école devrait peut-être transmettre ouvertement ce message aux étudiants, de quelque niveau qu'ils soient, afin de les motiver à apprendre et à « maîtriser » la *langue standard d'ici*. Pour le moment, l'école semble plutôt vouloir véhiculer l'idée que les diverses façons de parler dans une communauté sont complémentaires (voir l'exposé de G. Gagné, pp. 85-86). Si ces façons de parler sont complémentaires pour l'individu qui peut ainsi adapter son langage à différentes situations de communication, il ne semble pas que ces façons de parler, ou d'écrire, soient complémentaires au plan social. En effet, il ne faut pas oublier qu'il existe une forte tendance à associer « qualité de la langue » à « qualité de la personne ». Il semble bien que pour « percer » socialement il faille d'abord « percer » linguistiquement. C'est du moins le message qui ressort des Actes du colloque « La qualité de la langue ... après la loi 101 ».

Denise DESHAIES

*Département de langues et linguistique,
Université Laval.*

Claude SAINT-GERMAIN, *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires*, Québec, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1980, 117p. (« Dossiers du Conseil de la langue française : Études et recherches », 3.)

Le livre présenté par Claude Saint-Germain est une étude descriptive de l'évolution de la répartition de la population scolaire du Québec selon la langue d'enseignement en regard de trois lois linguistiques, à savoir la loi 63, la loi 22 et la loi 101. Toute l'étude de l'auteur est basée sur deux sources principales de données, soit deux fichiers du Ministère de l'éducation du Québec, qui contiennent le dénombrement de la population scolaire au 30 septembre de chaque année. L'un d'eux fournit des données provenant des écoles alors que l'autre est constitué de fiches individuelles pour chacun des élèves. L'auteur souligne qu'il existe une disparité entre ces deux sources, c'est-à-dire que le nombre d'élèves dénombrés dans le fichier des écoles est presque toujours supérieur à celui qui provient du fichier des élèves. Cette constatation amène l'auteur à combiner ces deux sources de renseignements dans son étude, en conservant les chiffres du fichier des écoles pour les variables du niveau, du réseau et de la langue d'enseignement et en utilisant les chiffres du fichier individuel en ce qui a trait à la variable « langue maternelle ». Le problème soulevé par la différence qui existe entre ces deux sources de renseignements apparaît dès la première analyse effectuée par l'auteur qui porte sur les pourcentages annuels d'accroissement de la population scolaire pré-collégiale du Québec, selon la langue et le niveau d'enseignement. Cette analyse indique que la population scolaire du Québec a diminué graduellement au cours de la période analysée et

que ce pourcentage de réduction a augmenté entre 1976-1977 et 1977-1978. L'auteur indique à ce sujet :

« Il se pourrait également qu'une partie de la diminution, tant du côté français que du côté anglais, soit due au fait qu'en 1977-1978, les autorités du ministère de l'Éducation du Québec ont insisté auprès des organismes scolaires pour que les deux dénombrements, celui des écoles et celui des élèves, soient identiques. Ce qui laisse supposer que le fichier des écoles surévaluait le nombre d'élèves avant cette année. » (P. 16, note 2.)

Étant donné que l'auteur utilise le fichier des écoles pour la variable langue d'enseignement et celui des élèves pour la variable langue maternelle, et étant donné qu'il semble exister une différence importante entre ces deux sources de données, la mise en relation de ces deux variables doit être interprétée avec beaucoup de prudence.

Un autre point peut être soulevé en ce qui concerne la variable « langue maternelle ». Il faut déplorer que l'auteur n'ait donné aucune indication dans son ouvrage quant aux critères selon lesquels un élève déclare avoir telle ou telle langue maternelle. L'on sait en effet que la définition de la langue maternelle pose de sérieux problèmes, en ce que certains conçoivent que la langue maternelle est la première langue apprise alors que d'autres insistent pour que la notion de langue maternelle implique non seulement la première langue apprise mais aussi le fait que celle-ci soit encore comprise. Le problème de l'usage de cette langue maternelle s'ajoute également au problème de sa définition. Il aurait donc été important que l'auteur indique les critères à partir desquels cette variable était définie afin de pouvoir mieux évaluer ses incidences dans l'étude effectuée.

Ces quelques réserves mises à part, le livre de Claude Saint-Germain brosse un tableau intéressant de la situation linguistique du Québec qui est analysée, d'une part, dans son ensemble (chapitre II) et, d'autre part, en fonction des réseaux d'enseignement (public et privé, catholique et protestant ; chapitre III), des régions administratives scolaires (chapitre IV) et des classes d'accueil (chapitre V). L'analyse descriptive effectuée en tenant compte de ces variables permet de faire ressortir certains résultats intéressants.

Dans l'ensemble du Québec, la population scolaire précollégiale du Québec a diminué graduellement de 1971-1972 à 1977-1978. Cette diminution a été plus forte dans le secteur francophone que dans le secteur anglophone, exception faite de la dernière année, période au cours de laquelle la diminution de la population scolaire dans le secteur anglophone a dépassé celle du secteur francophone. Selon l'auteur, la loi 101 serait en partie responsable de cette inversion des proportions. Bien que le secteur francophone ait connu une baisse moindre que le secteur anglophone au cours de l'année 1977-1978, l'auteur note que l'indice d'attraction de l'anglais est dix-huit fois plus important que celui du français pour la même année (chapitre II). L'analyse de la variable « confessionnalité » dans les réseaux d'enseignement indique que si les variables « français » et « catholique » sont étroitement liées, il n'en va pas de même pour le secteur anglophone. En effet, dans les classes « anglo-catholiques », la moitié de la clientèle scolaire n'est pas de langue maternelle anglaise, alors que dans les classes « anglo-protestantes » cette proportion fluctue autour de 20% (chapitre III). Ceci semble être relié à la composition linguistique des classes. En effet, les données indiquent que les classes françaises sont très homogènes au plan de la composition linguistique alors que les classes anglaises sont plus hétérogènes, avec une population de 30% de non-anglophones. Les francophones forment 10% de cette population et les allophones représentent plus de 20% de celle-ci. Cette distorsion entre langue maternelle et langue d'enseignement est beaucoup plus apparente dans la région administrative scolaire de Montréal (chapitre IV). L'auteur indique à ce sujet :

« Ainsi tandis que les anglophones constituent 18% ou 19% de la population scolaire précollégiale, plus de 25% des enfants étudient en anglais. L'écart est encore plus grand pour la sous-région de l'Île-de-Montréal où l'on retrouve entre 24% et 27% d'anglophones et de 36% à 39% des élèves étudiant en langue anglaise. C'est que plus du tiers de ces élèves est, soit francophone (autour de 10%), soit allophone (environ 35%). » (P. 77.)

Il semble que les différentes lois linguistiques aient eu un effet assez important sur ce phénomène. En effet, sous le régime de la loi 63, le nombre de francophones et d'allophones suivant leur enseignement en langue anglaise a augmenté constamment ; après l'adoption de la loi 22, ce nombre a diminué en ce qui concerne les francophones ; enfin, la loi 101 a eu pour effet de diminuer la proportion des francophones et des allophones inscrits dans les classes anglaises.

Les résultats de l'étude de Claude Saint-Germain, que nous avons esquissés à grands traits dans ce compte rendu, permettent de donner un aperçu général de l'évolution linguistique de la population précollégiale du Québec. Comme toute étude de ce genre cependant, il est difficile d'attribuer des causes précises aux phénomènes observés étant donné que plusieurs variables ne sont pas contrôlées. Il reste néanmoins que ce type d'étude est utile pour qui veut avoir une image générale d'une situation avant d'entreprendre une recherche plus fondamentale. À cet égard, le livre de Claude Saint-Germain est bien présenté et facile d'accès.

Denise DESHAIES

*Département de langues et linguistique,
Université Laval.*

Yvan LAMONDE, *La philosophie et son enseignement au Québec (1665-1920)*, Montréal, Hurtubise HMH, 1980, 312p.

Voilà un ouvrage multidimensionnel qui ne sera pas facile à catégoriser et à classer dans les rayons d'une bibliothèque. Il concerne en effet aussi bien l'histoire de l'éducation que celle des idéologies tant religieuses que politiques. Basé sur une recherche patiente et érudite, il constitue, chose certaine, un instrument de travail précieux qui vient combler une lacune importante dans la reconstruction du rapport entre le savoir et le pouvoir au sein de la société québécoise, depuis ses origines jusqu'au début du XX^e siècle. Le champ privilégié où s'exerce ce rapport est ici celui de la philosophie, de sa définition d'abord et de son enseignement ensuite. L'auteur présente d'ailleurs son étude comme une « analyse monographique des modes de rapports entre la philosophie et des institutions sociales ». Il s'agit bien entendu de l'institution éducative et de l'institution ecclésiastique qui la contrôle tout au long de la période concernée (1665-1920). À partir de cette problématique, l'auteur pose la question qui oriente l'ensemble de sa recherche, soit : « Que devient la philosophie universelle dans l'institution scolaire de responsabilité étatique ou ecclésiastique ? » (p. 21). On serait bien sûr tenté de répondre tout de suite que cette philosophie devient avant tout ce que veut la voir devenir l'institution sociale concernée (ici, l'Église) qui en contrôle la définition et la diffusion. Mais, de fait, les choses se passent de façon plus subtile... sinon très différente.

L'auteur au départ commence par retracer le contexte socio-culturel qui a présidé, en Nouvelle-France, à l'établissement au Collège des Jésuites d'une classe de philosophie, matière qui, avec la théologie, est destinée à la formation intellectuelle et spirituelle des futurs clercs. L'analyse met en relief le rapport qu'entretiennent entre elles ces deux disciplines et la hiérarchie qui préside à ce rapport. La philosophie est alors perçue, non seulement comme une « propédeutique », mais surtout comme « la servante de la théologie » (p. 37). D'ailleurs, au Collège des Jésuites, l'enseignement des deux matières est le plus souvent assumé par les mêmes personnes. Le cours de philosophie se réfère alors constamment à Aristote, mais surtout (déjà) à Saint Thomas d'Aquin. À noter cependant que cet enseignement est dispensé dans le cadre d'exigences pédagogiques réduites, marquées par les conditions matérielles difficiles d'une colonie peu riche et surtout peu peuplée.

Quant à la période qui suit la Conquête, elle semble avoir été témoin d'un enseignement philosophique figé dans une attitude défensive. Il s'agira avant tout de réfuter les systèmes philosophiques adverses, autant ceux élaborés en dehors et contre l'Église, comme ce fut le cas de la philosophie des Lumières, que ceux formulés en son sein même, comme le furent certaines thèses